
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 avril 2016

Résolution: CA16 22 0125

Adhésion de l'arrondissement du Sud-Ouest à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat - 4 décembre 2015 - COP21

Attendu que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100% renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

Attendu le Plan local de développement durable 2013-2015 du Sud-Ouest et son bilan à venir.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest endosse la D claration du Sommet des  lus locaux pour le climat du 4 d cembre 2015, laquelle propose que les  lus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement   lutter contre le d r glement climatique;

Qu'une copie de cette r solution soit achemin e   la Ville de Montr al et   l'Union des municipalit s du Qu bec (UMQ).

ADOPT E   L'UNANIMIT 